



l'engagement étudiant : valorise ton parcours!

Chaque badge est une preuve concrète de ce que tu sais faire et de ce que tu es.

En parallèle de tous les dispositifs mis en oeuvre par les établissements et facultés pour reconnaitre l'engagement étudiant, est à présent proposé à l'ensemble des étudiants un support officiel et commun de reconnaissance de l'engagement étudiant les badges numériques.

Pour toutes les formations, des badges de compétences sont obtenus dans le cadre des enseignements. Ces badges viennent mettre en lumière les compétences formelles acquises tout au long de son parcours de formation.

A partir de l'année 2025-2026, le badge de l'Engagement étudiant fait son apparition. Il s'agit du premier badge certifiant reconnaissant les compétences, talents et engagements développés au cours d'expériences personnelles et professionnelles.



























Les badges numériques

Qu'est ce qu'un badge?

Un badge est un objet numérique qui rassemble des informations liées à un contexte précis (par exemple une activité personnelle ou professionnelle). Sa fonction est de rendre visible un élément significatif, une compétence technique ou relationnelle, un engagement, une appartenance, une contribution, un projet, un parcours ou une démarche d'apprentissage, mais aussi un objectif ou un centre d'intérêt. Les badges numériques permettent ainsi de valoriser toutes les formes d'expériences et d'apprentissages que nous construisons tout au long de la vie.

Quelle est la valeur d'un badge?

Un badge tire sa valeur de la signification qu'il prend dans un contexte donné un environnement, un réseau, une communauté de pratique Sa valeur est donc contextuelle. Le bénéficiaire peut ensuite renforcer cette valeur en choisissant comment l'utiliser, le documenter ou le faire reconnaître.

Pour quels usages?

La reconnaissance des compétences informelles permet de valoriser ses expériences dans tous les contextes de la vie. Les badges obtenus auprès d'établissements ou de structures peuvent être validés par des tiers et librement partagés, en totalité ou en partie. Le bénéficiaire reste maître de leur demande, de leur réception et de leur diffusion, sur son CV ou ses réseaux par exemple.



Le badge de l'engagement étudiant - pour quels engagements ?

Les engagements éligibles :

- une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 (1) ;
- une activité professionnelle que celle ci s'exerce ou non au sein de l'établissement (1);
- une activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées

à l'article L. 221.2 du Code du sport ;

- une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
- un engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale ;
- un engagement de sapeur pompier volontaire ;
- un service civique;
- un volontariat dans les armées.

Pour ces différents engagements, les justificatifs pourront porter sur :

- Un contrat ou ordre de mission
- · Un relevé d'activité
- Un support d'évaluation
- Tout autre document de preuve et photos illustrant l'action menée.



(1) L'engagement bénévole ou professionnel est valorisé par le badge de l'engagement étudiant pour toute activité menée au cours des années d'études à l'Université Catholique de Lille, de la Licence 01 au Master 02 la rétroactivité de la demande est donc possible pour les activités ayant été menées préalablement à la mise en service du badge en 2025 2026).

Cette activité bénévole ou professionnelle doit être mis en oeuvre au cours de l'année universitaire en incluant la période estivale.

Elle doit faire l'objet d'un volume horaire minimum de 40 heures au cours de l'année universitaire.

L'activité bénévole doit relever d'un engagement sociétal (engagement en faveur de l'environnement et engagement citoyen), d'un engagement solidaire (engagement pour des associations d'aide aux fragilisés) ou encore d'un engagement au sein de l'université (Fédé, Aumônerie, Service Learning, Ambassadeurs, Solidarité internationale, Hôpital des nounours... et contribution aux évènements organisés à l'université EcoPoss, 150 ans ...)

L'activité bénévole doit être justifiée par un engagement en tant que bénévole récurrent ou par une responsabilité associative > Membre actif - Membre du bureau - Responsable de pôle.

L'engagement politique ne pourra être reconnu comme un engagement associatif.

L'engagement professionnel couvre les activités professionnelles ayant un lien direct avec la formation suivie ou les activités portant sur le service et le soin aux autres. Comme pour l'activité bénévole, ces activités relèvent donc d'un engagement sociétal, solidaire ou au sein de l'université.

Pour obtenir ce badge

Dans un premier temps, il s'agit de compléter le formulaire de demande de badge.

Une commission composée de membres des équipes des écoles et facultés et d'étudiants examinera la recevabilité de votre demande.

Si celle ci est recevable, vous serez alors invité à participer à un atelier réflexif animé par le Career center.

L'objectif de cet accompagnement : savoir mettre des mots sur l'expérience vécue et mettre en lumière les compétences et aptitudes développées grâce à celle-ci!

Formulaire de demande de badge:



Ce badge pour :

Valoriser ses expériences : tes engagements peuvent être reconnus et visibles grâce aux badges.

Montrer ses compétences réelles : au-delà du diplôme, les badges mettent en avant des savoir-faire et savoir-être utiles pour son parcours académique et professionnel.

Construire son identité numérique : les badges offrent un portfolio vivant de ses apprentissages et réalisations.

Se démarquer : dans un CV ou sur LinkedIn, un badge donne plus de crédibilité et illustre concrètement une compétence ou une expérience.

Apprendre tout au long de la vie : chaque badge témoigne d'un pas supplémentaire.

























